

RAPPEL CALENDRIER PEDAGOGIQUE FIN 1^{er} SEMESTRE ET DEBUT 2^{ème} SEMESTRE 2014/2015

PREMIER CYCLE LICENCE :

12 JANVIER AU 17 JANVIER 2015	EXAMENS et RENDUS ARTS PLASTIQUES
19 JANVIER AU 24 JANVIER 2015	SEMAINE BLANCHE (plus aucun cours ni examen mais dernière séance de projet d'architecture) JEUDI 22 JANVIER 2015 DE 12H40 A 14H30 : PRESENTATION DES GROUPES DE PROJET DE 3 ^{EME} ANNEE en vue des inscriptions pédagogiques du 2 ^{ème} semestre
26 JANVIER AU 30 JANVIER 2015	RENDU DES PROJETS D'ARCHITECTURE DES 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} ANNEES
SAMEDI 31 JANVIER 2015	JOURNEE PORTES OUVERTES
2 FEVRIER AU 28 FEVRIER 2015	2 FEVRIER AU 7 FEVRIER 2015 OPTION THEMATIQUE INTENSIVE DE 2 ^{ème} ANNEE
INTERSEMESTRE	9 FEVRIER AU 13 FEVRIER 2015 SOUTIEN AUX ETUDIANTS DE 1 ^{ère} ANNEE EN DIFFICULTE EN TECHNIQUES DE REPRESENTATION-CONSTRUCTION - FONDAMENTAUX DE GEOMETRIE
	17 FEVRIER AU 19 FEVRIER 2015 INTENSIF PLASTIQUE DE 1 ^{ère} ANNEE
	21 FEVRIER AU 24 FEVRIER 2015 VOYAGE D'ETUDES DE 1 ^{ère} ANNEE A BRUXELLES (BELGIQUE)
SAMEDI 28 FEVRIER 2015	SESSION DE RATTRAPAGE DU 1 ^{ER} SEMESTRE
2 MARS 2015	DEBUT DU 2 ^{ème} SEMESTRE

SECOND CYCLE MASTER :

13 JANVIER AU 18 JANVIER 2014	EXAMENS
19 JANVIER AU 24 JANVIER 2015	SEMAINE BLANCHE (plus aucun cours ni examen mais dernière séance de projet d'architecture) sauf MERCREDI 21 JANVIER 2015 DE 12H30 A 13H50 : PRESENTATION DES COURS DE CONSTRUCTION DE MASTER 1 VENDREDI 23 JANVIER 2015 DE 17H30 A 19H40 : PRESENTATION DES GROUPES DE PROJET DE MASTER 1 en vue des inscriptions pédagogiques du 2 ^{ème} semestre
26 JANVIER AU 30 JANVIER 2015	RENDU DES PROJETS D'ARCHITECTURE DE 1 ^{ère} et 2 ^{ème} ANNEE
SAMEDI 31 JANVIER 2015	JOURNEE PORTES OUVERTES
2 FEVRIER AU 28 FEVRIER 2015 INTERSEMESTRE	16 et 17 FEVRIER 2015 SESSION DE RATTRAPAGE DES PFE 2013/2014
SAMEDI 28 FEVRIER 2015	SESSION DE RATTRAPAGE DU 1 ^{ER} SEMESTRE ET RATTRAPAGE MEMOIRE MASTER 2
2 MARS 2015	DEBUT DU 2 ^{ème} SEMESTRE

RAPPEL : LE PROJET D'ARCHITECTURE NE PEUT PAS FAIRE L'OBJET D'UN RATTRAPAGE SAUF A TITRE EXCEPTIONNEL POUR UN CAS DE FORCE MAJEURE (MALADIE, ACCIDENT...) LAISSE A L'APPRECIATION DE L'ENSEIGNANT.